

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2015/64

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 18 Novembre 2015

L'an deux mille quinze et le dis huit novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 09 novembre 2015.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13
votants : 15*

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : VOLLE – CROZIER – TESTON - BEUGNET – HILAIRE –
BOUNIARD – CORNET – EUVRARD - GAUTHIER – GRENIER -
JOLLIVET - LEBRAT – PIQUEMAL –

Excusés : Mme RAMUS a donné procuration à Mme BEUGNET.
Mr RIFFARD a donné procuration à Mr CORNET.

Mr Philippe EUVRARD a été élu secrétaire.

**Objet : Cession Le Buis d'Aps
Modification délibération n°2015/59**

Vu les observations des services de l'État dans le cadre du contrôle de légalité, en date du 17 novembre 2015, qui exposent le principe constitutionnel d'égalité s'oppose à ce qu'une collectivité publique cède ses biens à titre gratuit, ou à l'euro symbolique, ou même à un prix inférieur à leur valeur, à des personnes poursuivant des fins d'intérêt privé.

.../...

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer la délibération n° 2015/59 et de redélibérer en tenant compte des observations du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire propose de vendre l'ancien passage communal situé au Buis d'Aps.

Ce passage n'est plus utilisé car il est fermé par un talus, et n'apporte aucun intérêt à la Commune. La parcelle se situe en limite de la parcelle A 1624 appartenant à Monsieur François GUIGON et la parcelle A 1938.

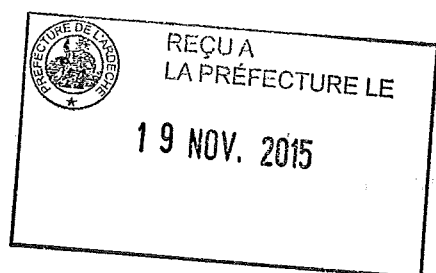
Monsieur le Maire estime la cession à 30.00 €, correspondant aux frais administratifs et précise que les frais afférents (frais notariés, frais de bornage,.....) sont à la charge de Monsieur François GUIGON.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire et son exposé,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents.

- **DÉCIDE** de retirer la délibération n°2015/59
- **DÉCIDE** de vendre pour un montant de 30.00 € le passage communal entre les deux parcelles n° 1938 et n° 1624 section A de Monsieur François GUIGON.
- **DIT** que la superficie du terrain vendu est de 1a37ca et que les frais afférents à cette décision (frais notariés, frais de bornage,...) sont à la charge de Monsieur François GUIGON.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document correspondant.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 18 novembre 2015.



Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 19 novembre 2015.
LE MAIRE
André VOLLE.

